



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 6 et RN 6

Question orale n° 173

## Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de liaison autoroute A 6 - route nationale 6 et de celui de la déviation de Villeneuve-Saint-Georges. Depuis plus de 20 ans maintenant, l'Etat projette la réalisation d'une autoroute urbaine, partant de l'A 6 à Chilly-Mazarin pour rejoindre la route nationale 6 à Montgeron. Cette voie se poursuivrait par la déviation de Villeneuve-Saint-Georges en direction de Boissy-Saint-Léger. Aujourd'hui, nul n'ignore les graves menaces que ferait poser la réalisation de cette infrastructure sur l'environnement et la qualité de vie des populations riveraines en particulier. Compte tenu des risques hydrologiques très importants et de l'impossibilité pour les poids lourds d'emprunter une voie souterraine en raison de la forte pente que représente la traversée de l'Yerres, une solution aérienne est toujours étudiée par les ingénieurs de la direction de l'équipement du Val-de-Marne pour la déviation de Villeneuve-Saint-Georges. Chacun a bien conscience qu'il faut rapidement faire « sauter » le bouchon de Villeneuve-Saint-Georges, véritable point noir de la circulation en Ile-de-France, mais, bien légitimement, les habitants des communes riveraines ne souhaitent pas que cela se fasse à n'importe quel prix. Pour la première fois, le 21 janvier dernier, tous les maires de sa circonscription, quelle que soit leur étiquette politique, ont participé à la réunion organisée, pour débattre avec les habitants de ces projets autoroutiers. Si des divergences persistent encore, tout le monde est aujourd'hui d'accord sur quelques idées simples et attend du ministère : premièrement, l'annonce que jamais l'Etat ne réalisera une autoroute urbaine, nouvelle tangentielle après l'A 86, dont la réalisation a déjà rendu impossible la vie de dizaines de milliers d'habitants ; deuxièmement, l'engagement, comme l'ont déjà réclamé le maire PS d'Athis-Mons et le député-maire RPR de Savigny-sur-Orge, de la levée des emprises fixées par l'Etat sur le tracé de la liaison A 6-RN 6 et la déviation de Villeneuve-Saint-Georges, qui font peser une lourde menace sur les habitants ; troisièmement, l'abandon des emprises nécessaires à l'élargissement de la RN 6 dans sa traversée à Montgeron ; enfin, une nouvelle étude sur les solutions alternatives qui permettraient de concilier les préoccupations légitimes des automobilistes et celles non moins légitimes des riverains. En effet, aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire qu'au lieu d'imaginer de grands projets, la solution raisonnable serait la création de deux ponts sur la Seine, l'un à hauteur de Villeneuve-Saint-Georges, l'autre à hauteur de Vigneux. Cette solution présente un triple avantage : celui de préserver l'environnement, celui de régler les problèmes de circulation qui se posent essentiellement quant à la traversée de la Seine ; celui d'être beaucoup moins coûteux que les projets actuellement à l'étude. Il lui demande de bien vouloir prendre des positions claires et de tenir compte enfin des préoccupations des habitants.

## Texte de la réponse

M. le président. M. Nicolas Dupont-Aignan a présenté une question, n° 173, ainsi rédigée :  
« M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de liaison autoroute A 6-RN 6 et sur celui de la déviation de Villeneuve-Saint-Georges. Depuis plus de vingt ans maintenant, l'Etat projette la réalisation d'une autoroute urbaine, partant de l'A 6 à Chilly-Mazarin pour rejoindre la RN 6 à Montgeron. Cette voie se poursuivrait par la déviation de Villeneuve-Saint-Georges en

direction de Boissy-Saint-Léger. Aujourd'hui, nul n'ignore les graves menaces que ferait peser la réalisation de cette infrastructure sur l'environnement et la qualité de vie des populations riveraines en particulier. Compte tenu des risques hydrologiques très importants et de l'impossibilité pour les poids lourds d'emprunter une voie souterraine en raison de la forte pente que représente la traversée de l'Yerres, une solution aérienne est toujours étudiée par les ingénieurs de la direction de l'équipement du Val-de-Marne pour la déviation de Villeneuve-Saint-Georges. Chacun a bien conscience qu'il faut rapidement faire « sauter » le bouchon de Villeneuve-Saint-Georges, véritable point noir de la circulation en Ile-de-France, mais, bien légitimement, les habitants des communes riveraines ne souhaitent pas que cela se fasse à n'importe quel prix. Pour la première fois, le 21 janvier dernier, tous les maires de sa circonscription, quelle que soit leur étiquette politique, ont participé à la réunion organisée pour débattre avec les habitants de ces projets autoroutiers. Si des divergences persistent encore, tout le monde est aujourd'hui d'accord sur quelques idées simples et attend du ministère: premièrement, l'annonce que jamais l'Etat ne réalisera une autoroute urbaine, nouvelle tangentielle après l'A 86, dont la réalisation a déjà rendu impossible la vie de dizaines de milliers d'habitants; deuxièmement, l'engagement, comme l'ont déjà réclamé le maire PS d'Athis-Mons et le député-maire RPR de Savigny-sur-Orge, de la levée des emprises fixées par l'Etat sur le tracé de la liaison A 6-RN 6 et de la déviation de Villeneuve-Saint-Georges, qui font peser une lourde menace sur les habitants; troisièmement, l'abandon des emprises nécessaires à l'élargissement de la RN 6 dans sa traversée à Montgeron; enfin, une nouvelle étude sur les solutions alternatives qui permettraient de concilier les préoccupations légitimes des automobilistes et celles non moins légitimes des riverains. En effet, aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que, au lieu d'imaginer de grands projets, la solution raisonnable serait la création de deux ponts sur la Seine, l'un à la hauteur de Villeneuve-Saint-Georges, l'autre à hauteur de Vigneux. Cette solution présente un triple avantage: celui de préserver l'environnement, celui de régler les problèmes de circulation qui se posent essentiellement quant à la traversée de la Seine; celui d'être beaucoup moins coûteux que les projets actuellement à l'étude. Il lui demande de bien vouloir prendre des positions claires et de tenir compte enfin des préoccupations des habitants.»

La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan, pour exposer sa question.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, depuis plus de trente ans maintenant, l'Etat projette la réalisation d'une autoroute urbaine partant de l'autoroute du sud, l'autoroute A 6, à Chilly-Mazarin, pour rejoindre la route nationale 6 à Montgeron. Cette voie se poursuivrait par la déviation de Villeneuve-Saint-Georges en direction de Boissy-Saint-Léger afin de résoudre les problèmes de circulation à Villeneuve-Saint-Georges.

Aujourd'hui, nul n'ignore les graves menaces que ferait peser la réalisation de cette infrastructure sur l'environnement et la qualité de vie des populations riveraines. On envisage donc de plus en plus la solution d'une voie souterraine. Compte tenu des risques hydrologiques très importants et de l'impossibilité pour les poids lourds d'emprunter une telle voie en raison de la forte pente que représente la traversée de la commune de Crosne, une solution aérienne est toujours étudiée par les ingénieurs de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne pour la déviation de Villeneuve-Saint-Georges.

Le 21 janvier dernier j'ai pu, pour la première fois, réunir tous les maires de ma circonscription. Même si des divergences persistent, le débat a été fort intéressant. Aujourd'hui, je souhaite vous poser trois questions.

Premièrement, pouvez-vous affirmer que l'Etat renonce définitivement à une autoroute urbaine aérienne, nouvelle tangentielle après l'A 86, qui mettrait en péril la qualité de vie de plusieurs dizaines de milliers d'habitants, notamment dans les traversées de Vigneux, Montgeron et Crosne ?

Deuxièmement, ainsi que l'ont demandé Mme Lienemann et M. Marsaudon, pouvez-vous annoncer la levée des emprises dans les communes concernées par le tracé, puisque la solution aérienne semble abandonnée.

Enfin, je vous poserai une question accessoire bien que vous nous ayez rassuré sur ce sujet par un courrier récent: pouvez-vous confirmer que l'élargissement de la RN 6 dans la traversée de Montgeron est bien abandonné ?

Au-delà de ces questions très précises sur les intentions de l'Etat en ce domaine, nous avons tous conscience que, s'il faut refuser les voiries aériennes et les nouvelles autoroutes, il est cependant indispensable de résoudre le problème du bouchon de Villeneuve-Saint-Georges, véritable point noir dans notre région. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, au nom des maires des communes concernées, de nous réunir afin que nous débattions ensemble d'autres solutions qui, depuis trente ans, sont toujours rejetées par les ingénieurs de l'équipement au motif qu'il faut créer une nouvelle tangentielle entre l'A 86 et la Francilienne.

Ainsi, j'ai proposé, avec d'autres élus, la construction de deux ponts: l'un à hauteur de Villeneuve-Saint-Georges

pour faciliter la liaison entre Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, l'autre à hauteur de Vigneux. Ces ponts coûteraient 500 millions de francs chacun alors que la déviation de Villeneuve-Saint-Georges et la liaison entre l'A 6 et la RN 6 reviendraient à plus de 10 milliards de francs, et que l'on ne sait toujours pas comment on pourrait les financer. Cette solution serait avantageuse en ce qui concerne aussi bien l'environnement que la circulation et les coûts.

Sur tous ces points, j'aimerais obtenir une réponse du Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, le projet de liaison entre l'autoroute A 6 et la route nationale 6 ainsi que la déviation de la RN 6 à Villeneuve-Saint-Georges sont inscrits au schéma directeur de la région Ile-de-France.

Les études de trafic montrent que, à l'horizon 2015, en l'absence de liaison nouvelle, tous les ouvrages de franchissement de la Seine entre l'A 86 et la RN 104, la Francilienne, seront saturés. La réalisation d'un pont supplémentaire entre celui de Villeneuve-Saint-Georges et celui de Juvisy-sur-Orge est indispensable et n'est pas véritablement contestée par les acteurs locaux. Toutefois, sa construction sans création de liaisons nouvelles de part et d'autre de l'ouvrage conduirait à saturer toutes les voies locales existantes.

Au-delà de la nécessité de répondre aux attentes anciennes des usagers dans ce secteur, l'amélioration de la circulation routière est d'autant plus justifiée qu'elle est l'une des conditions du développement économique local et qu'elle donnera toute sa cohérence au projet de création d'une zone portuaire multimodale à Vigneux.

Vous soulignez qu'il faut rapidement faire «sauter» - je reprends votre terme - le bouchon de Villeneuve-Saint-Georges, véritable point noir de la circulation en Ile-de-France.

Cependant, pour des raisons qui tiennent à leurs conditions d'insertion environnementale et urbaine, les avis sur tous ces projets sont très partagés ainsi que l'ont souligné les élus locaux que vous avez cités et d'autres que j'ai reçus à plusieurs reprises. Par exemple, la liaison A 6-RN 6 est très controversée et des élus souhaitent son abandon.

Il est donc indispensable de poursuivre et d'approfondir les études concernant ces projets, en examinant toutes les variantes susceptibles d'atteindre les objectifs de desserte et de désenclavement qui leur sont assignés.

Dans cette perspective, une large concertation avec les élus et les associations locales intéressées sera organisée, comme vous le souhaitez, afin de définir les meilleurs projets en termes de fonctionnalité et de préservation du cadre de vie.

Si les études complémentaires et la concertation permettent d'aboutir à une solution satisfaisante, les emprises actuelles, qui ne seraient plus nécessaires, pourraient être levées sous réserve que leur soient substituées celles permettant la réalisation du nouveau projet.

Ainsi, pour ce qui concerne la liaison A 6-RN 6, j'ai demandé au préfet de région d'établir, en concertation avec les élus, de nouvelles propositions répondant à ces exigences.

Vous le voyez, les préoccupations des habitants seront prises en considération, contrairement à ce qui a été fait par le passé.

Le franchissement de la Seine au niveau de Villeneuve-Saint-Georges et de Vigneux devra également être étudié.

Enfin, je vous confirme que le projet d'élargissement de la RN 6 à deux fois trois voies est abandonné.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Je vous remercie, monsieur le ministre, des paroles apaisantes que vous avez prononcées dans la deuxième partie de votre réponse. Elles traduisent des avancées incontestables, mais la première partie de votre réponse m'inquiète, car c'est toujours la même, quels que soient les gouvernements, parce que les ingénieurs demeurent. Or je maintiens qu'il faut absolument des ponts et que le parti pris de départ consistant à dire que, sans voirie d'accès, leur réalisation n'est pas souhaitable, est un véritable malentendu.

J'espère donc que, dans le cadre de la concertation que vous voulez ouvrir, monsieur le ministre, nous pourrions étudier la construction de ponts qui offrirait une solution à court ou moyen terme avant la réalisation d'infrastructures beaucoup plus coûteuses et dont le financement sera probablement très difficile.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

**Circonscription** : Essonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 173

**Rubrique** : Voirie

**Ministère interrogé** : équipement et transports

**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 4 février 1998, page 1024

**Réponse publiée le** : 11 février 1998, page 1356

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 1998